Image not found or type unknown

Plainte procureur Abus de confiance association

Par **danse77100**, le **26/09/2019** à **18:44**

Bonjour

Suite à une rupture, des prestations n'ont pas été régularisé par mon ex-compagne...

Celle-ci m'a envoyé par recommandé de sa protection juridique...pas de contrat. Apparement c'etait a titre gratuit en échange de publicité. Je n'ai eu aucune publicité et elle m'en menti sur le but de la prestation en me disant que son pere etait convalessant . Elle est parti en Tunisie. Avec l'argent de l'association détourné

En plus de cela elle a porté plainte pour collecte de données privées sur son téléphone portable. Les preuves de son détournement. Elle l'a pas mentionné au gendarme bien sur. J'ai eu un rappel a la loi et le gendarme ne m'a pas écouté. Il pensent que je ment ... Elle est trés manipulatrice....

En réalité elle souhaite que je ne parle pas de peur que je la dénonce pour abus de confiance et détournement de fonds dans son association, ce que j'ai découvert entre-temps. Elle retire son salaire en especes et ne declare pas son chiffres d'affaires (depuis plus de 3 ans)

J'ai envoyé par courrier une plainte auprés du procureur de la république pour expliquer comment elle récupérait l'argent sur le compte et bientôt trois mois sans aucunes nouvelles du tribunal ...

Que doit je faire au-delà de 3 mois? Dois-je prendre un avocat ? Faut-il des preuves pour le déclangement d'une enquete ? Mon courrier suffira ?

Et surtout pensez vous que je pourrai demander réparation car ces des prestations de plusieurs mois de travail et que j'ai du arreter mon activité a cause de cela ...

Comment faire pour tenir au couranr les adhérentes sans qu'elle puisse encore porter plainte contre moi ?

Pour information : Elle est présidente/autoentrepreneur , c'est une association à but non lucratif subventionné

Merci pour vos réponses

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés